

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 juin 2021 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - SAENEN Romuald - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – DEFAUQUET Gérald - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed - DEVRED Sylvain – DUCATILLON Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CANIVET Bertrand
Monsieur CARRE Odilon à Madame FERMEN Claudine
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DELCAMBRE Chantal à Monsieur CANIVET Bertrand
Monsieur MORAWIEC Laurent à Monsieur DEVRED Sylvain

Absents

Monsieur GOLA Eric - Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Aurore WILLERVAL

1. Décision du conseil à huis clos

L'état d'urgence a pris fin le 1^{er} juin 2021 - L'article 8 de la loi n° 2021 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prolonge les règles dérogatoires aux assemblées délibérantes locales (changement de salles de réunion, public limité, visioconférence, quorum, pouvoirs) jusqu'au 30 septembre 2021. Soit à la date de la réunion :

Quorum : 1/3

2 pouvoirs possibles par élu

Respect des gestes barrières : 1 m entre chaque participant avec un masque.

La tenue du conseil à huis clos reste possible mais doit être voté en début de séance

Il a été décidé, à l'unanimité, de décider d'un conseil municipal à huis clos

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Aurore WILLERVAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

3. Procès verbal de la réunion du 30 mars 2021

Le procès verbal de la réunion du 30 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

4. Décisions municipales

Il a été porté à la connaissance du Conseil municipal les décisions suivantes prises depuis la dernière réunion :

07/2021 : Demande de subvention de 85 472 € au titre du programme « Aide départementale aux Villages et Bourgs » pour des travaux de réhabilitation de la tribune du Stade Robert Barran d'un montant de 170 944 €

08/2021 : Convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires 2021-2024 avec GROUPAMA Nord Est et SIACI Saint Honoré du 1^{er} janvier 2021 au 31/12/2024

09/2021 : Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics avec Douaisis Agglo (cette décision est invalide et nécessite une délibération cf point n° 11 à la demande de Douaisis Agglo)

10/2021 : Marché de services pour vérification des aires de jeux et équipements sportifs confié à la Société SAGA LAB à LYON pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mai 2021.

11/2021 : Marché de services pour transport de personnes en autocar pour sorties extérieures confié à la Sté Les Autocars Douaisiens à DOUAI pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mai 2021.

12/2021 : Contrat pour campagne de dératisation avec la Sté HYSERCO à DECHY (Nord) pour 1420 € ht du 1/6/2021 au 21/5/2022

13/2021 : Bail à usage d'habitation 2 bis rue de Sartrouville à compter du 1/6/2021 moyennant un loyer mensuel de 620 € qui sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

14/2021 : Abonnement location de la machine à affranchir avec la sté QUADIENT à RUEIL MALMAISON pour 431.67 € ht par an

15/2021 : Location et maintenance de 9 photocopieurs avec la sté LS Solution à CAMBRAI pour une durée de trois ans à compter du 1/6/2021

16/2021 : Bail à usage d'habitation à compter du 1^{er} juin 2021 à Madame CUISSE Sabrina pour une période de trois ans pour l'immeuble situé 2 bis rue de Sartrouville moyennant un loyer mensuel de 620 € révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

17/2021 : Contrat pour la vérification des systèmes de détection incendie – Ecole de Musique – Salle des Fêtes et médiathèque avec la sté SCHUBB à WASQUEHAL pour deux ans à compter du 21/6/2021 pour 1 104 € TTC

18/2021 : Marché à bons de commande pour l'entretien des espaces verts – Elagage et abattage d'arbres confié à SAS « Au pied de mon arbre » à CANTIN avec effet au

15/6/2021 pour deux ans pour un montant maximum de 40 000 € HT

5. Désignation à l'Association Foncière de Remembrement

Il a été décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à l'Association Foncière de Remembrement pour la durée du mandat.

6. Séjour classes de neige 2022

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'organiser une classe de neige du 17 janvier 2022 au 28 janvier 2022 à ALBIEZ MONTROND au Centre « Le Chalet La Pierre aux Fées » en Savoie - Le prix de revient du séjour par enfant est fixé à 860 € (hors frais de transport) soit un séjour de 12 jours sur place et 8 séances de ski
- de fixer le prix de la participation des familles à 255 € pour les guesninois et 619 € pour les non-guesninois avec paiement en quatre mensualités à compter d'octobre 2021.
- d'attribuer aux instituteurs qui accompagneront la classe de neige une indemnité de 27.02 € (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22.34 (valeur février 2017).

7. Désaffectation et déclassement de parcelles – 48 rue de Fleury

Il a été décidé, à l'unanimité, de désaffecter et déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées A 3896 p1 pour 6 m2 et A 3896 p2 pour 43 m2.

Ces parcelles correspondent au perron d'entrée de l'habitation 48 rue de Fleury et à un espace vert séparé de la voirie par un mur d'environ 1 m de hauteur et donc inaccessible au public.

8. Cession à la SIA – Parcelle

Après désaffectation et classement, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à vendre à la SIA deux parcelles cadastrées A 3896 p1 et A 3896 p2 pour une surface totale de 49 m2 représentant une emprise de 6 m2 qui jouxte la façade de la maison 48 rue de Fleury et une bande de terrain de 43 m2 située entre cette même maison et le trottoir de la rue Jules Mousseron au prix de 490 € selon le prix estimé par les Domaines le 26 novembre 2020 et de l'autoriser à signer l'acte de vente et à intervenir à toutes démarches nécessaires à la vente.
Cette délibération annule celle du 8 mars 2021.

9. Vente d'un terrain rue Guy Môquet

Suite à une erreur matérielle émanant du Cabinet de géomètres, les parcelles cadastrées AB 280-390-393-394-396 constituant le lot n° 23 du Lotissement Cœur d'Îlot ont été remplacées par les parcelles AB N° 402-405-407-408-410-412 pour 604 m2.

Il a été décidé, à l'unanimité,

- de délibérer de nouveau pour permettre la vente d'un terrain comprenant les parcelles AB 402 – 405 – 407 – 408 – 410 – 412 - d'une surface de 604 m2 sise rue Guy Môquet . Il a été estimé par les Domaines le 18 septembre 2019 à 57 000 € .
- d'autoriser Madame le Maire à intervenir pour toutes démarches relatives à cette vente.
- de solliciter Me PIPROT – Notaire à DOUAI pour la rédaction de l'acte de vente .

10. Fonds de concours communautaire 2021

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis fixant les modalités de versement du fonds de concours communautaire instauré au sein de la Communauté, sachant que pour l'exercice 2021 la commune disposera d'un montant de 50 000 € utilisable pour l'opération : « Equipements de chauffage et des bâtiments communaux ».

11. Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics – Douaisis Agglo

Il a été décidé, à l'unanimité,

- d'adhérer au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics.
DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive signée entre la commune et DOUAISIS AGGLO.

12. Admission en non valeur

Il a été décidé, à l'unanimité, d'admettre en non valeur 24 titres pour un montant total de 1 081,52 € que Le comptable public de Sin le Noble n'a pu recouvrer malgré les poursuites.

13. Tarif à l'Ecole de Musique 2021/2022

Il a été décidé, à l'unanimité, de maintenir le tarif d'inscription à l'Ecole de Musique pour 2021/2022 soit :

Guesninois : 22. 45 €
Extérieurs : 112.55 €

14. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Il est rappelé la subvention de 260 000 € décidée par le Conseil Municipal en date du 2 décembre 2020.

Il a été décidé, à la majorité, de verser cette subvention à hauteur de :

- 204 000 € pour le CCAS de GUESNAIN
- 56 000 € pour le Foyer Logements « Les Jours Heureux »

Il a été décidé, à la majorité, de verser une subvention complémentaire de 214 575.00 nécessaire à l'équilibre budgétaire du Foyer logements et de modifier les crédits budgétaires comme repris suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT au BP 2021 : <u>5 049 782.03</u>		DEPENSES D'INVESTISSEMENT Au BP 2021 : <u>2 217 442. 43</u>	
657362.523 Subvention au CCAS	+214 575.00	2313.824 Etude Groupe Scolaire	- 11 747.00
023.01 Virement à la section d'investissement	- 161 747.00		
TOTAL	52 828.00		-11 747.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT au BP 2021 : <u>5 049 782.03</u>		RECETTES D'INVESTISSEMENT au BP 2021 : <u>2 217 442. 43</u>	
6459.020 Remboursement sur charges de SS	+ 500.00	1385.01 FCIS Douaisis agglo sur travaux investissement toitures et Accessibilité Handicapés	150 000.00
70632.422 Redevance loisirs	+ 2 000.00	021.01 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	-161 747.00
73111.01 Impôts directs locaux	+ 34 240.00		
7411.01 DGF	+ 1 061.00		
74121.01 Dotation de solidarité rurale	+ 11 743.00		
74127.01 Dotation nationale péréquation	+ 3 284.00		
Total	52 828.00	Total	-11 747.00
Soit nouveau total section de fonctionnement	5 102 610.03	Soit nouveau total section d'investissement	2 205 695.43

15.Motion – Impact de la loi de transformation de la fonction publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la motion reprise ci-après :

MOTION – IMPACT DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les agent.e.s du service public ont été applaudis, remerciés ;

Le Président de la République dans son allocution du 13 avril 2020, a salué leur investissement durant la crise du Covid : « il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal ».

Les promesses vite oubliées d'un monde d'après qui devait enfin reconnaître le rôle essentiel des agent.e.s au service de l'intérêt général.

La loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » comporte de nombreuses dispositions dangereuses pour le statut des fonctionnaires et extrêmement régressives pour les droits

des agent.e.s : fusion du CT et du CHSCT, instauration de la rupture conventionnelle, élargissement du recours aux contrats, mise en cause du droit de grève et bien sûr, abrogation des accords locaux plus favorables au temps de travail légal afin de rendre effective la réalisation des 1607 heures annuelles.

Les organisations syndicales, soutenues par des organisations d'élu.e.s, ont à plusieurs reprises manifesté leur profond désaccord avec cette loi et en particulier sa disposition sur le temps de travail, qui viole le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Elle constitue un recul social intolérable pour les agents de la fonction publique territoriale, dont le salaire moyen (gelé depuis plus de dix ans) était en 2018 inférieur de 400 € nets par mois par rapport aux salariés du secteur privé.

Quelle hypocrisie de la part du gouvernement !

D'un côté, il salue l'engagement de nos fonctionnaires, et de l'autre, il s'attaque à leur statut et à leurs droits, leur demandant de travailler plus pour gagner le même salaire après des siècles de lutte pour la réduction du temps de travail, sur la journée, la semaine, l'année et la vie. Le sens du progrès social serait d'aller vers de nouvelles réductions du temps de travail. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, sur l'emploi, poussent aussi à aller dans ce sens.

A GUESNAIN, les 35 heures sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Réaffirme son opposition à la loi de « transformation de la fonction publique » et son soutien aux agent.e.s engagé.e.s quotidiennement pour le service public ;

- Demande au Gouvernement de retirer la loi de « transformation de la fonction publique » qui viole le principe d'autonomie des collectivités territoriales résultant de l'article 72 de la Constitution.

16. Décisions en matière de droit de préemption urbain

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions en matière de droit de préemption urbain reprises dans le tableau ci-après :

2021						
N°	PROPRIETAIRE	Adresse	Situation du bien	Désignation	Mandataire	Décision
10/2021	Mr FEEMS Mme MERCIER	62 rue Marcel Cachin	62 rue Marcel Cachin	AH 120	Me Nicolas PAGNIEZ 99 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
11/2021	Mr et Mme SCHINCARIOL	572 Boulevard Ambroise Croizat	572 Boulevard Ambroise Croizat	B 234 B 962	Me. Valérie DELCOURT 1 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI	Non
12/2021	Maisons et Cités	167 rue des Foulons 59500 DOUAI	6 rue Saint Denis	A 4089 A 4100	Me Jean DELHAYE 319 Boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI	Non
13/2021	Mr et Mme MOUCHKIL	20 rue Marcel Cachin 59187 DECHY	356 Boulevard Pasteur	AD 0116	Me Alexia VIDIEZ 10 rue Joseph Morel Place Jean Jaurès 59167 Lallaing	Non
14/2021	Mr COUPE Sébastien	127 rue des Acacias	127 rue des Acacias	AD 13	Me Franz QUATREBOEUF 13 avenue Georges Clémenceau 59500 DOUAI	Non
15/2021	Mr et Mme SCHINCARIOL	572 Boulevard Ambroise Croizat	572 Boulevard Ambroise Croizat	B 234 B 962	Me Valérie DELCOURT 1 Boulevard Jeanne d'Arc 59500 DOUAI	Non
16/2021	Mr et Mme BRIOIS	234 rue Jacques Brel	234 rue Jacques Brel	AA 110	Me Valérie DUBOIS- THERY 199 Boulevard des Alliés 59148 Flines les Raches	Non
17/2021	Mme DESCAMPS Lydie	144 rue René Golliot	144 rue René Golliot	AC 142	Me Florent TELLIEZ 76 rue Jean de Gouy 59500 DOUAI	Non
18/2021	MOTIM	85 Boulevard Ambroise Croizat	Boulevard Pasteur	AC 178 AC 179 AC 195	Me Jean Emile DUBRULLE 24 rue du Kiosque 59500 DOUAI	Non
19/2021	MOTIM	85 Boulevard Ambroise Croizat	371 Boulevard Pasteur	AC 179p AC 195p	Me Franz QUATREBOEUF 13 avenue Georges Clémenceau 59500 DOUAI	Non
20/2021	Consorts BOUCLY	932 Boulevard Ambroise Croizat	932 Boulevard Ambroise Croizat	B 256	Me Emilie FIEVET 60 place Carnot CS 60031 59501 DOUAI cedex	Non

17. Plan de relance continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Pour conventionner avec l'Education Nationale afin d'obtenir 39 200 € de subvention pour le volet équipement et réseaux et 474 € pour le volet services et ressources numériques, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement du dossier
- à signer toutes les pièces liées à cette demande de subvention

La Secrétaire de Séance,

Aurore WILLERVAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurore Willerval', is written over a horizontal line. The signature is slanted and written in a cursive style.